

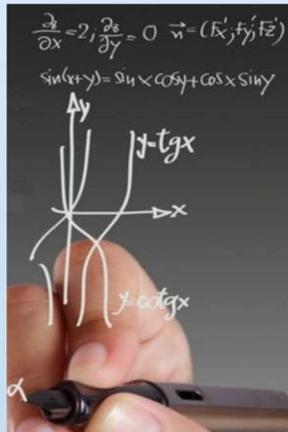


Devenez ingénieur après un B.T.S. ou un D.U.T.

Objectifs de la formation

Faciliter l'intégration des candidats titulaires d'un B.T.S. ou d'un D.U.T. en école d'ingénieurs dans les domaines du Bâtiment et des Travaux Publics.

Donner les méthodes de travail et de raisonnement utiles à l'élève-ingénieur.



Contenu de la formation

Matière	Cours	TD	TP
Maths	6	4	
Physique	5	3	2
Génie Civil	2	2	3
Français	2	1	
Anglais	2	1	
EPS	2		

Interrogations écrites hebdomadaires. Interrogations orales de mathématiques, physique, génie civil, anglais, français. Préparation aux entretiens.

Informations pratiques



Lycée Saint Lambert
7 Rue Clavel 75019 Paris 01 53 98 98 00
ce.0750697a@ac-paris.fr
saint-lambert.org @LyceeBTP_Paris

Des places à l'internat Jean Zay pourront vous être proposées sur dossier.

Le soir, vous pourrez bénéficier de dispositifs d'accompagnement dédiés et d'un accès à une bibliothèque universitaire jusqu'à 22h00.

Double inscription en L3 Génie civil

Notre partenariat avec CY Cergy Paris Université permet à nos étudiants de la classe prépa A.T.S. Génie Civil de s'inscrire en même temps en 3^{ème} année de licence mention Génie Civil de l'Institut de Sciences et Techniques de CYU.

Comment intégrer la formation

L'admission en classe prépa A.T.S. Génie Civil se fait sur dossier. Il sera accessible début mars sur le site du lycée et à renvoyer avant **le 30 mai** accompagné des pièces suivantes :

- Lettre de motivation manuscrite et signée
- Avis des professeurs sur la poursuite d'études (*fiche fournie dans le dossier de candidature ou équivalente*)
- Photocopie des Bulletins de terminale
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat
- Photocopie du diplôme du baccalauréat
- Photocopie des Bulletins de 1^{ère} et 2^{ème} année de B.T.S. ou D.U.T.
- Photocopie du diplôme Bac + 2 (*à nous faire parvenir dès l'obtention du diplôme, pour les étudiants étrangers joindre une attestation officielle d'équivalence de diplôme*)
- Photocopie de la carte d'identité : recto-verso (*pour les étudiants étrangers : photocopie du titre de séjour en cours de validité ou à défaut récépissé de la demande*)

